

MOTION**du député Jacques-Roland Coudray concernant l'or de la BNS: désendettement du canton et des communes? (10.02.2005) 1.015 (anc. 1.478)**

Le 22 septembre 2002, le peuple suisse a rejeté tant l'initiative sur l'or que son contre-projet. Les citoyennes et citoyens ont ainsi refusé une utilisation concrète, pour des tâches définies, des moyens à disposition.

En séance du 2 février 2005, le Conseil fédéral a fini par se rallier au Conseil des Etats et aux cantons pour l'affectation de l'or excédentaire de la BNS selon la règle constitutionnelle (2/3 aux cantons et 1/3 à la Confédération).

Avec 1,150 milliard à empocher, le Valais est l'un des plus importants bénéficiaires de la manne fédérale et pourrait, si l'entier de la somme était consacrée au remboursement de la dette, la réduire de 43 pour cent et ainsi économiser 40 à 50 millions d'intérêts annuels.

Mais les communes, sur lesquelles l'Etat a passablement transféré de charges ces dernières années, devraient aussi pouvoir bénéficier, dans une mesure raisonnable et selon une clé de répartition à définir, d'un allègement du fardeau financier bénéfique aux générations actuelles et futures. Le Conseil d'Etat est donc prié de présenter un projet de décision allant dans ce sens à l'adresse du Grand Conseil.

Sion, le 10 février 2005
(10h00)

Jacques-Roland Coudray, député